

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 21 novembre 2023

Introduction de la présidente :

- Démission
 - Madame la présidente annonce à l'assemblée avoir reçu 2 lettres de démission de deux membres du CCAS.

- Colis de Noël
 - Madame la présidente propose à l'assemblée de faire un bon cadeau utilisable chez les commerçants de la commune. Après échanges avec l'assemblée le montant des bons cadeaux est fixé à 20€ pour une personne seule et à 30€ pour un couple. La distribution sera réalisée par les membres du CCAS début décembre à chaque bénéficiaire.
9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- Dossier enfance

Monsieur Plaud ayant un lien direct avec cette affaire Madame la présidente lui demande de ne pas participer ni au débat ni au vote.

 - Madame la présidente annonce à l'assemblée avoir reçu un courrier de la société en charge de la livraison des repas pour les enfants déjeunant à la cantine, stipulant qu'à compter du 01 novembre 2023 le prix des repas évoluera de 0,70€ par repas et par enfant. De ce fait Madame la présidente propose aux membres du CCAS de prendre en charge cette augmentation pour le restant de l'année scolaire c'est-à-dire environ 3000€ réparti de la manière suivante :
 - 65 € pour chacun des 39 enfants clémontois soit un montant total de 2535€
 - Le reliquat d'un montant de 465€ sera versé en subvention exceptionnelle de fonctionnement à la commune de Clémont afin de prendre en charge l'augmentation tarifaire du mois de novembre et décembre.8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- FSL
 - Madame la présidente déclare avoir reçu un courrier du Fond de Solidarité Logement lui stipulant que des administrés de la commune ont bénéficié en 2022 d'aide de leur part pour un montant total s'élevant à 2300€. De ce fait, les membres du CCAS ont décidé de verser au FSL une subvention de 230€.
9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- ONF
 - Madame la présidente rappelle à l'assemblée que lors du conseil d'administration du 20 mars 2023 les membres du CCAS avaient donné un avis favorable au devis de l'ONF pour une plantation de pins maritimes sur la Parcelle numéro 7 sur le domaine des Morins pour un montant de 17 000€. Suite à la dernière entrevue avec le représentant de l'ONF, il semble qu'une incompréhension porte le montant de ces travaux à 25 000€, soit un surcout de 8000€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 21 novembre 2023

Introduction de la présidente :

- Démission

- Madame la présidente annonce à l'assemblée avoir reçu 2 lettres de démission de deux membres du CCAS.

- Colis de Noël

- Madame la présidente propose à l'assemblée de faire un bon cadeau utilisable chez les commerçants de la commune. Après échanges avec l'assemblée le montant des bons cadeaux est fixé à 20€ pour une personne seule et à 30€ pour un couple. La distribution sera réalisée par les membres du CCAS début décembre à chaque bénéficiaire.

9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- Dossier enfance

Monsieur Plaud ayant un lien direct avec cette affaire Madame la présidente lui demande de ne pas participer ni au débat ni au vote.

- Madame la présidente annonce à l'assemblée avoir reçu un courrier de la société en charge de la livraison des repas pour les enfants déjeunant à la cantine, stipulant qu'à compter du 01 novembre 2023 le prix des repas évoluera de 0,70€ par repas et par enfant. De ce fait Madame la présidente propose aux membres du CCAS de prendre en charge cette augmentation pour le restant de l'année scolaire c'est-à-dire environ 3000€ réparti de la manière suivante :
 - 65 € pour chacun des 39 enfants clémontois soit un montant total de 2535€
 - Le reliquat d'un montant de 465€ sera versé en subvention exceptionnelle de fonctionnement à la commune de Clémont afin de prendre en charge l'augmentation tarifaire du mois de novembre et décembre.

8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- FSL

- Madame la présidente déclare avoir reçu un courrier du Fond de Solidarité Logement lui stipulant que des administrés de la commune ont bénéficié en 2022 d'aide de leur part pour un montant total s'élevant à 2300€. De ce fait, les membres du CCAS ont décidé de verser au FSL une subvention de 230€.

9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- ONF

- Madame la présidente rappelle à l'assemblée que lors du conseil d'administration du 20 mars 2023 les membres du CCAS avaient donné un avis favorable au devis de l'ONF pour une plantation de pins maritimes sur la Parcelle numéro 7 sur le domaine des Morins pour un montant de 17 000€. Suite à la dernière entrevue avec le représentant de l'ONF, il semble qu'une incompréhension porte le montant de ces travaux à 25 000€, soit un surcout de 8000€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 21 novembre 2023

Après délibération, les membres du CCAS ont demandé l'abandon de la réalisation des travaux sur la parcelle numéro 7.

9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- Dossiers subvention

- Madame la présidente déclare avoir reçu plusieurs demandes de subvention. Après échanges les membres du CCAS ont accordé les subventions suivantes :


- 200€ pour les restos du cœur
- 200€ pour le secours populaire
- 100€ pour les Pompiers Humanitaires

9 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

- Questions et informations diverses

- Les membres du CCAS demandent si des coupes de bois ont été demandées. Néant à ce jour.
- Les membres du CCAS demandent l'état d'avancement sur la restitution du terrain rue de la fin. Madame la présidente déclare avoir refait la demande à l'association *Les amis du Guimer*

- **L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions, la séance est clôturée à 19h34**

D.TURPIN, présidente	
C.PLAUD, secrétaire	